

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2015

A une séance ordinaire tenue le 15 juin 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

EST ABSENTE :

Madame la conseillère	Rosa Borreggine
-----------------------	-----------------

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION 331-06-2015
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé avec l'ajout au point 14.5 de la remise de retenue achat balai ramasseur sur chargeur :

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2015**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation : projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-J-05-2015*)

- 4.2- Consultation : projet d'amendement au règlement de zonage pour ajouter l'usage c2 à la zone CVG 221 (*Règlement 222-AL-05-2015*)
- 4.3- Consultation : projet d'amendement au règlement de PIIA pour abroger le chapitre 9 sur les démolitions (*Règlement 225-G-05-2015*)
- 4.4- Consultation : projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des toitures en polycarbonate (*Règlement 222-AM-05-2015*)
- 4.5- Consultation : projet d'amendement au règlement de zonage pour autoriser des pavillons de bain (*Règlement 222-AN-05-2015*)
- 4.6- Adoption: règlement de démolition (*Règlement 419-2015*)
- 4.7- Adoption : second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239 (*Règlement 222-AE-04-2015*)
- 4.8- Adoption : second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 8 dans toute zone autre que résidentielle (*Règlement 222-AF-04-2015*)
- 4.9- Adoption : second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct (*Règlement 222-AG-04-2015*)
- 4.10- Adoption: amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la notion d'aménagement paysager dans le centre-ville (*Règlement 225-D-04-2015*)
- 4.11- Adoption: amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-G-04-2015*)
- 4.12- Adoption : second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251 (*Règlement 222-AH-04-2015*)
- 4.13- Adoption: amendement au règlement de PIIA 225-2008 pour ajouter la zone CVG 405 (*Règlement 225-E-04-2015*)
- 4.14- Adoption : second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 pour créer la zone HV 132 au détriment de la zone H 204 (*Règlement 222-AJ-04-2015*)
- 4.15- Adoption: amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme (*Règlement 258-H-04-2015*)
- 4.16- Adoption : second projet d'amendement au règlement de zonage 222-2008 (*Règlement 222-AK-04-2015*)
- 4.17- Adoption: amendement au règlement de PIIA 225-2008 (*Règlement 225-F-04-2015*)
- 4.18- Adoption: Règlement concernant la tarification d'un bien ou d'un service (*Règlement 421-2015*)
- 4.19- Adoption: règlement concernant la circulation des véhicules lourds dans certaines rues de la Ville (*Règlement 414-2015*)

- 4.20- Adoption: règlement concernant la tarification des compteurs d'eau (*Règlement 89-A-2015*)
- 4.21- Adoption: Règlement concernant le remboursement de diverses dépenses (*Règlement 422-2015*)
- 4.22- Adoption: Règlement interdisant de fumer sur le site des jeux d'eau (*Règlement SQ-05-C-2015*)
- 4.23- Avis de motion : Amendement au règlement de circulation et stationnement pour modifier le temps de stationnement permis dans les cours des écoles (*Règlement SQ-03-Q-2015*)
- 4.24- Avis de motion: Règlement de secteur décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin des Buses phase 3 et d'un emprunt maximum de 172 580 \$ (*Règlement 423-2015*)

5- Soumissions

- 5.1- Résultat des soumissions : Mandat ingénieurs surveillance des travaux Chemin Lac Millette
- 5.2- Résultat des soumissions : chargeuse/rétrocaveuse
- 5.3- Résultat des soumissions : camion «pick-up»

6- Administration et Finances

- 6.1- Nomination maire suppléant
- 6.2- Programmation TECQ -2014-2018
- 6.3- Indicateurs de gestion 2014 pour dépôt
- 6.4- Autorisation pour la signature d'une entente avec le propriétaire des lots 2 314 641 et 2 314 643 sur la rue Principale pour aménager un espace vert
- 6.5- Production et installation de l'enseigne scène parc Georges-Filion
- 6.6- Mandat bureau de notaire acquisition des propriétés adjudgées à la ville lors de la vente pour taxes 2014
- 6.7- Mandat aviseurs légaux pour représenter la Ville dans le dossier Pyrioux inc contre 9251-7796 Québec inc à la cour supérieure
- 6.8- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

- 7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 mai 2015

8- Travaux publics et génie

- 8.1- Remise de retenue finale bouclage aqueduc Chemin du Vallon à avenue Louise (7 052,76 \$ incluant les taxes)
- 8.2- Remise de retenue finale bouclage aqueduc secteur sud rue Principale (1 371,79 \$ incluant les taxes)

8.3- Demande au Ministère des Transports de sécuriser l'intersection Principale et Jean-Adam (364)

9- Environnement

9.1- Avis à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) concernant la collecte des matières organiques

9.2- Avance de fonds à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont/Saint-Sauveur pour son budget d'opération 2015

10- Urbanisme (10.1 à 10.12 : Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 1^{er} juin 2015)

10.1- 66-68, rue Robert : Nouvelle construction, plans 2015-054

10.2- 2 141, chemin Jean-Adam : Stationnement, plans 2015-055

10.3- 228, rue Principale : « 9226-0074 Québec inc. » Terrasse, plans 2015-057

10.4- 341, rue Principale : « Axe Consortium inc. » Rénovation, plans 2015-058

10.5- 421, rue Principale : « Sudinvest inc. » Agrandissement, plans 2015-059

10.6- 434, rue Principale : Terrasse et stationnement, plans 2015-061

10.7- 325, rue Principale : « MED Esthétique » Enseigne sur poteau, plans 2015-062

10.8- 100, avenue de la Gare : « Sushi Taxi » Lettrage, plans 2015-063

10.9- 275, rue Principale : « Librairie Quintessence » Enseigne communautaire, plans 2015-064

10.10- 228, rue Principale, local 102 : « Croissant Fou » Enseigne à plat, plans 2015-065

10.11- Dérogation mineure *accord de principe* 27-29, avenue Hochar

10.12- Lotissement pour les lots 5 723 173 à 5 723 177, situés sur le chemin du Grand-Versant

10.13- Dérogation mineure : 376, chemin Birchwood (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)

10.14- Nomination comité de démolition

10.15- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 mai 2015

11- Vie Communautaire

11.1- Achat fibre de cèdres parc-école de la Vallée

11.2- Programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016

- 11.3- Achat d'estrades terrain de soccer
- 11.4- Achat et installation de clôture
- 12- Ressources Humaines**
- 12.1- Embauche personnel d'animation été 2015 (2e liste)
- 13- Correspondance**
- 13.1- Ministère des Transports réduction de la vitesse route 364 (dépôt)
- 13.2- Demande de subvention église Saint-Francis
- 13.3- Demande d'aide financière Marine Thuin inscription compétition nage synchro
- 13.4- Demande d'aide financière Musée du Ski des Laurentides
- 14- Points nouveaux**
- 14.1- Lotissement pour les lots 5 641 328 à 5 641 329, situés sur la Côte Saint-Gabriel Ouest
- 14.2- Entente de travail avec l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont pour 2015-2016
- 14.3- Toponymie lot 5 165 532 chemin des Feuillus
- 14.4- Paiement de facture réalisation Sauverois avril/mai 2015
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l'assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 332-06-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2015 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 333-06-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME 258-2009
RÈGLEMENT 258-J-05-2015

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-J-05-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 334-06-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AL-05-2015

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AL-05-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 335-06-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008
RÈGLEMENT 225-G-05-2015

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 225-G-05-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de PIIA 225-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 336-06-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AM-05-2015

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AM-05-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

COMMENTAIRE 337-06-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AN-05-2015

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AN-05-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement de zonage 222-2008 ».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 338-06-2015
ADOPTION RÈGLEMENT DE DÉMOLITION
RÈGLEMENT 419-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 419-2015 concernant les démolitions dans la Ville de Saint-Sauveur est adopté.

RÉSOLUTION 339-06-2015
ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AE-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AE-04-2015 pour agrandir la zone H 236 au détriment de la zone H 239 est adopté.

RÉSOLUTION 340-06-2015
ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AF-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AF-04-2015 pour ajouter l'usage C 8 dans toute zone autre que résidentielle est adopté.

RÉSOLUTION 341-06-2015
ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AG-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AG-04-2015 pour ajouter la notion de lieu de culte en usage distinct est adopté.

RÉSOLUTION 342-06-2015
ADOPTION AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008
RÈGLEMENT 225-D-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le règlement numéro 225-D-04-2015 pour ajouter la notion d'aménagement paysager dans le centre-ville est adopté.

RÉSOLUTION 343-06-2015
ADOPTION AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
RÈGLEMENT 258-G-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE: Le règlement numéro 258-G-04-2015 est adopté.

RÉSOLUTION 344-06-2015
ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AH-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AH-04-2015 pour ajouter l'usage C 6d dans la zone CP 251 est adopté.

RÉSOLUTION 345-06-2015
ADOPTION AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008
RÈGLEMENT 225-E-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimentement résolu;

QUE: Le règlement numéro 225-E-04-2015 pour ajouter la zone CVG 405 est adopté.

RÉSOLUTION 346-06-2015
ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AJ-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AJ-04-2015 pour créer la zone HV 132 au détriment de la zone H 204 est adopté.

RÉSOLUTION 347-06-2015
ADOPTION AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
RÈGLEMENT 258-H-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE: Le règlement numéro 258-H-04-2015 est adopté.

RÉSOLUTION 348-06-2015
ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AK-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QU' : Un second projet de règlement numéro 222-AK-04-2015 est adopté.

RÉSOLUTION 349-06-2015
ADOPTION AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE PIIA 225-2008
RÈGLEMENT 225-F-04-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 avril 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE: Le règlement numéro 225-F-04-2015 est adopté.

RÉSOLUTION 350-06-2015
ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT
LA TARIFICATION D'UN BIEN OU D'UN SERVICE
RÈGLEMENT 421-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimentement résolu;

QUE : Le règlement numéro 421-2015 concernant la tarification d'un bien ou d'un service est adopté.

RÉSOLUTION 351-06-2015
ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT
LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS
DANS CERTAINES RUES DE LA VILLE
RÈGLEMENT 414-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 414-2015 concernant la circulation des véhicules lourds dans certaines rues de la Ville est adopté.

RÉSOLUTION 352-06-2015
ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT
LA TARIFICATION DES COMPTEURS D'EAU
RÈGLEMENT 89-A-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 89-A-2015 concernant la tarification des compteurs d'eau est adopté.

RÉSOLUTION 353-06-2015
ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT
LE REMBOURSEMENT DE DIVERSES DÉPENSES
RÈGLEMENT 422-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 422-2015 concernant le remboursement de diverses dépenses est adopté.

RÉSOLUTION 354-06-2015
ADOPTION RÈGLEMENT INTERDISANT
DE FUMER SUR LE SITE DES JEUX D'EAU
RÈGLEMENT SQ-05-C-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-05-C-2015 interdisant de fumer sur le site des jeux d'eau est adopté.

AVIS DE MOTION 355-06-2015
AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE CIRCULATION ET
STATIONNEMENT POUR MODIFIER LE TEMPS DE
STATIONNEMENT PERMIS DANS LES COURS DES ÉCOLES
RÈGLEMENT SQ-03-Q-2015

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03-Q-2015 amendement le règlement de circulation et stationnement SQ-03-2012 pour modifier le temps de stationnement permis dans les cours des écoles. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 356-06-2015
RÈGLEMENT DE SECTEUR DÉCRÉTANT
L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE
SUR LE CHEMIN DES BUSES PHASE 3
ET D'UN EMPRUNT MAXIMUM DE 172 580 \$

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 423-2015 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin des Buses phase 3 et d'un emprunt sectoriel d'un maximum de 172 580 \$. Madame la conseillère Caroline Vinet demande également dispense de lecture.

RÉSOLUTION 357-06-2015
RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES:
BUREAU DE PROFESSIONNELS :
INGÉNIEURS SURVEILLANCE DES TRAVAUX
CHEMIN LAC MILLETTE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions, en référence au mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux Chemin Lac Millette, en date du 2 juin 2015;

ATTENDU : Que la municipalité a reçu sept (7) soumissions;

ATTENDU : Que cet appel d'offres est assujéti au système de pondération à deux enveloppes conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* incluant l'obligation de former un comité de sélection;

ATTENDU : La recommandation du comité de sélection;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 418-2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le mandat de services de professionnels pour la surveillance des travaux Chemin Lac Millette est accordé à MLC Experts conseils le soumissionnaire ayant le pointage final le plus élevé et pour un montant total de 22 356,89 \$ (taxes incluses).

RÉSOLUTION 358-06-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
CHARGEUSE/RÉTROCAVEUSE

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 11 mai 2015 à 11 h 00 pour l'acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse;

ATTENDU : Que Madame Joanne Richard et Monsieur Alain Dubois agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu deux (2) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Hewitt Équipement inc	199 826,56 \$
Nortrax	232 249,50 \$

ATTENDU : Que la soumission de la firme Hewitt Équipement inc est non conforme au devis;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur adjoint des travaux publics et génie en date du 21 mai 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 417-2015 et du surplus accumulé pour une somme de 23 068,90 \$;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 232 249,50 \$ incluant les taxes, présentée par Nortrax pour l'acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 359-06-2015
RÉSULTAT DES SOUMISSIONS
CAMION PICK UP

ATTENDU : L'ouverture des soumissions en date du 22 mai 2015 à 10 h 00 pour l'acquisition d'un camion pick-up;

ATTENDU : Que sept (7) invitations à soumissionner ont été envoyées;

ATTENDU : Que Mesdames Joanne Richard et Valérie Gagné agissaient à titre de témoins;

ATTENDU : Que la Ville a reçu trois (3) soumissions présentées par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant (incluant les taxes)</u>
Donnacona Chrysler Fiat	27 017,98 \$
Montréal Chrysler Dodge Jeep	34 490,20 \$
Elite Ford	39 228,32 \$

ATTENDU : La correspondance reçue de Donnacona Chrysler Fiat a l'effet qu'il retirait sa soumission et conséquemment perdait son dépôt de 2 701,79 \$;

ATTENDU : Le rapport au conseil du directeur adjoint des travaux publics et génie en date du 28 mai 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du règlement d'emprunt 417-2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : La plus basse soumission conforme, au montant 34 490,20 \$ incluant les taxes, présentée par Montréal Chrysler Dodge Jeep pour l'acquisition d'un camion pick-up est acceptée et que le directeur des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 360-06-2015 **NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU : Que selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut désigner un conseiller comme maire suppléant et cela, pour la période que détermine le conseil;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unaniment résolu;

QUE : Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn est nommée à titre de maire suppléant, et ce, à compter du 16 juin 2015 pour une période se terminant le 18 janvier 2016.

RÉSOLUTION 361-06-2015 **PROGRAMMATION TECQ -2014-2018**

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur doit respecter les modalités de ce Guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

Que La Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Ville de Saint-Sauveur s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La Ville de Saint-Sauveur approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La Ville de Saint-Sauveur s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Ville de Saint-Sauveur s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents pertinents aux fins des présentes.

COMMENTAIRE 362-06-2015
INDICATEURS DE GESTION 2014

Le trésorier dépose auprès du conseil les indicateurs de gestion de la Ville de Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2014.

RÉSOLUTION 363-06-2015
ENTENTE AVEC LE PROPRIÉTAIRE
DES LOTS 2 314 641 ET 2 314 643
SUR LA RUE PRINCIPALE POUR L'AMÉNAGEMENT
D'UN ESPACE VERT

ATTENDU Le projet d'entente avec le propriétaire des lots 2 314 641 et 2 314 643 sur la rue Principale pour aménager un espace vert sur ces terrains et permettre à la Ville d'y installer du mobilier urbain;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE Monsieur le Maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur l'entente à intervenir avec le propriétaire des lots 2 314 641 et 2 314 643 sur la rue Principale pour aménager un espace vert sur ces terrains et permettre à la Ville d'y installer du mobilier urbain.

RÉSOLUTION 364-06-2015
PRODUCTION ET INSTALLATION DE L'ENSEIGNE
SCÈNE PARC GEORGES-FILION

ATTENDU Le désir du conseil d'identifier la scène du parc Georges-Filion en la dédicaçant à des citoyennes de Saint-Sauveur ayant marqué la culture musicale;

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du directeur général en date du 10 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE La firme King Communication soit mandatée pour la production et l'installation de l'enseigne pour l'identification de la scène du parc Georges-Filion et ce au coût de 3 295 \$ taxes en sus.

RÉSOLUTION 365-06-2015
MANDAT BUREAU DE NOTAIRE ACQUISITION DES PROPRIÉTÉS
ADJUGÉES À LA VILLE LORS DE LA VENTE POUR TAXES 2014

ATTENDU Que lors de la vente pour taxes du 11 juin 2014 la Ville s'est fait adjuger deux terrains soit les lots 3 432 204 et 4 962 454;

ATTENDU Qu'après une période d'une année les immeubles en question deviennent la propriété de la Ville suite à un acte notarié;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE Le bureau de notaires Major et Lazure soit mandaté pour rédiger les actes nécessaires pour que la Ville de Saint-Sauveur devienne propriétaire des lots qui lui ont été adjugés lors de la vente pour taxes du 11 juin 2014 soit les lots 3 432 204 et 4 962 454 et que Monsieur le Maire et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur tous les documents nécessaires aux fins des présentes.

RÉSOLUTION 366-06-2015
MANDAT AVISEURS LÉGAUX
PYRIOUX INC C. 9251 7796 QUÉBEC INC

ATTENDU La requête introductive d'instance en injonction provisoire, interlocutoire et/ou de sauvegarde et permanente, en dommages et intérêts et confessoire de servitude demandée par Pyrioux inc contre 9251-7796 Québec inc;

ATTENDU Qu'il est nécessaire à la Ville de Saint-Sauveur d'être présente et d'intervenir lors de l'audition de cette cause en cour supérieure;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Le bureau d'aviseurs légaux Prévost, Fortin, D'Aoust et ass soit mandaté pour représenter la Ville de Saint-Sauveur dans le litige opposant Pyrioux inc contre 9251-7796 Québec inc.

RÉSOLUTION 367-06-2015 **APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 11 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 39858 à 40078) pour la période du 14 mai au 10 juin 2015 au montant de 2 331 646,55 \$ est acceptée.

COMMENTAIRE 368-06-2015 **STATISTIQUES DES INTERVENTIONS** **SERVICE DES INCENDIES DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en mai 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 35 interventions durant le mois dont, entre autre, 6 entraides, 4 senteurs de fumée apparente, 6 fausses alarmes, 2 accidents de véhicules, 1 feu à ciel ouvert herbe, 1 désincarcération, 1 sauvetage, 1 feu de cheminée, 2 feux de forêt et 3 systèmes d'alarme en opération.

RÉSOLUTION 369-06-2015 **REMISE DE RETENUE FINALE BOUCLAGE AQUEDUC** **CHEMIN DU VALLON À AVENUE LOUISE**

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 506-09-2013, suite à un appel d'offres, mandatait la firme Daniel Filion Excavation inc pour le bouclage de l'aqueduc entre le Chemin du Vallon et l'avenue Louise;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 3 juin 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Daniel Filion Excavation inc la somme de 7 052,76 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement pour le bouclage de l'aqueduc entre le Chemin du Vallon et l'avenue Louise.

RÉSOLUTION 370-06-2015
REMISE DE RETENUE FINALE BOUCLAGE AQUEDUC
SECTEUR SUD RUE PRINCIPALE

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 507-09-2013, suite à un appel d'offres, mandatait la firme Daniel Filion Excavation inc pour le bouclage de l'aqueduc secteur sud rue Principale;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 3 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Daniel Filion Excavation inc la somme de 1 371,79 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement pour le bouclage de l'aqueduc secteur sud rue Principale.

RÉSOLUTION 371-06-2015
DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DE SÉCURISER L'INTERSECTION
PRINCIPALE ET JEAN-ADAM (364)

ATTENDU :La demande faite pour rendre l'intersection Principale/Jean-Adam (364) plus sécuritaire pour les piétons;

ATTENDU : La recommandation faite par la Commission des Travaux Publics et génie lors de sa rencontre du 8 juin 2015 et portant le numéro TP-5-06-15.1;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unaniment résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur demande au Ministère des Transports du Québec d'analyser l'intersection Principale/Jean-Adam (364) pour rendre plus sécuritaire l'intersection pour les piétons particulièrement en interdisant la circulation toutes directions lorsqu'il y a une demande par des piétons.

RÉSOLUTION 372-06-2015
AVIS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA
ROUGE (RIDR) CONCERNANT LA COLLECTE DES
MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU La résolution R.3262 15.03.18 de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) demandant que les villes et municipalités qui voudront effectuer la collecte des matières organiques sur l'ensemble de leur territoire avisent la Régie avant le 30 juin 2015 de leur intention;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unaniment résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur ne procédera pas avec la collecte des matières organiques sur l'ensemble de son territoire en 2016.

RÉSOLUTION 373-06-2015
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT, SAINT-SAUVEUR ET
SAINT-SAUVEUR-DES-MONTS

ATTENDU : La recommandation du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts portant le numéro 05-05-15 émise lors de la réunion du 27 mai 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 28 mai 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La deuxième avance de fonds suivante, pour l'année 2015, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Sauveur-des-Monts :

1. Contribution de Saint-Sauveur-des-Monts : 111 535,58 \$
2. Contribution de Saint-Sauveur : 60 280,70 \$

RÉSOLUTION 374-06-2015
66-68, RUE ROBERT
NOUVELLE CONSTRUCTION, PLANS 2015-054

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0245 présentée le 24 mars 2015 pour la propriété du 66-68, rue Robert;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-054, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 66-68, rue Robert.

RÉSOLUTION 375-06-2015
2 141, CHEMIN JEAN-ADAM
STATIONNEMENT, PLANS 2015-055

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0320 présentée le 24 mars 2015 pour la propriété du 2 141, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-055, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation de remblai/déblai pour la propriété du 2 141, chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 376-06-2015
228, RUE PRINCIPALE : « 9226-0074 QUÉBEC INC. »
TERRASSE, PLANS 2015-057

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0321 présentée le 27 mai 2015 pour la propriété du 228, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-057, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 228, rue Principale.

RÉSOLUTION 377-06-2015
341, RUE PRINCIPALE : « AXE CONSORTIUM INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2015-058

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0031 présentée le 22 mai 2015 pour la propriété du 341, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-058, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande

de permis de construction pour la propriété du 341, rue Principale.

RÉSOLUTION 378-06-2015
421, RUE PRINCIPALE : « SUDINVEST INC. »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2015-059

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0189 présentée le 27 avril 2015 pour la propriété du 421, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-059, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 421, rue Principale.

RÉSOLUTION 379-06-2015
434, RUE PRINCIPALE :
TERRASSE ET STATIONNEMENT, PLANS 2015-061

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0333 présentée le 26 mai 2015 pour la propriété du 434, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-061, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 434, rue Principale.

RÉSOLUTION 380-06-2015
325, RUE PRINCIPALE : « MED ESTHÉTIQUE »
ENSEIGNE SUR POTEAU, PLANS 2015-062

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de

certificat d'autorisation 2015-0234 présentée le 19 mai 2015 pour la propriété du 325, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-062, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 325, rue Principale.

RÉSOLUTION 381-06-2015
100, AVENUE DE LA GARE : « SUSHI TAXI »
LETTRAGE, PLANS 2015-063

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0334 présentée le 20 mai 2015 pour la propriété du 100, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal, nonobstant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve les plans 2015-063, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 100, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 382-06-2015
275, RUE PRINCIPALE : « LIBRAIRIE QUINTESENCE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-064

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0308 présentée le 4 mai 2015 pour la propriété du 275, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015,

quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-064, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 275, rue Principale.

RÉSOLUTION 383-06-2015
228, RUE PRINCIPALE, LOCAL 102 : « CROISSANT FOU »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-065

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0285 présentée le 12 mai 2015 pour la propriété du 228, rue Principale, local 102;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-065, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 228, rue Principale, local 102.

RÉSOLUTION 384-06-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
27-29, AVENUE HOCHAR

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve en principe une dérogation mineure aux articles 112 et 295 du règlement de zonage no 222-2008 afin de :

- permettre la création d'un projet intégré de deux (2) bâtiments sur un terrain de 938,3 m² au lieu de 1 392 m²;
- régulariser la marge latérale droite de 1,95 m à 2,14 m au lieu de 3 m;
- régulariser la marge latérale gauche de 0,32 m à 0,79 m au lieu de 3 m.

RÉSOLUTION 385-06-2015
LOTISSEMENT : CHEMIN DU GRAND-VERSANT
LOTS 5 723 173 À 5 723 177, PLANS 2015-066

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet de lotissement des lots 5 723 173 à 5 723 177;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2015, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-066, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 723 173 à 5 723 177, situés sur le chemin du Grand-Versant, et d'accepter en paiement la somme de 4 665,92 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

RÉSOLUTION 386-06-2015
DÉROGATION MINEURE
376, CHEMIN BIRCHWOOD

ATTENDU La résolution 309-05-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 27 mai 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 112 du règlement de zonage no 222-2008 visant à régulariser les marges du bâtiment principal qui varient de 2,87 m à 3,76 m au lieu de 5 m et la marge latérale de la galerie arrière à 2,83 m au lieu de 3 m. pour la propriété du 376 Birchwood.

RÉSOLUTION 387-06-2015
NOMINATION COMITÉ DE DÉMOLITION

ATTENDU L'adoption par le conseil du règlement 419-2015 sur la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU Que ce règlement préconise la formation d'un comité ayant pour fonction d'autoriser les demandes de démolition et tous les autres pouvoirs prévus aux articles 148.0.1 et suivantes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU L'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui décrète que le conseil municipal doit former un comité de trois membres du conseil pour analyser des demandes de démolition avec un mandat d'une année renouvelable;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE Monsieur le maire Jacques Gariépy, Madame la conseillère Rosa Borreggine et Monsieur le conseiller Luc Leblanc soient nommés, en respect avec l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sur le comité pour analyser les demandes de démolition.

COMMENTAIRE 388-06-2015
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de mai 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 154 permis d'émis en mai pour un total de 6 406 500 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 25 065 150 \$ comparativement à 5 163 000 \$ pour la même période en 2014.

RÉSOLUTION 389-06-2015
ACHAT FIBRE DE CÈDRES
PARC-ÉCOLE DE LA VALLÉE

ATTENDU Que suite à l'acquisition d'un module de jeu à l'École de la Vallée il y a lieu de compléter l'aménagement avec la pose de fibre de cèdres et ce conjointement avec l'école;

ATTENDU Que les argents nécessaires pour cette acquisition proviennent du fonds de parc pour 50% et de l'École de la Vallée pour 50%;

ATTENDU Que chaque année la révision des surfaces de protection de tous les parcs est nécessaire en faisant souffler de la fibre de cèdre;

ATTENDU Que les argents nécessaires pour cette acquisition provient du budget 2015 de la Ville;

ATTENDU La recommandation faite par la commission de la vie communautaire sous le numéro VC-02-06-15, lors de la séance régulière du 27 mai 2015;

ATTENDU : Les rapports au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 5 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE La directrice du service de la Vie Communautaire soit autorisée à retenir les services de la firme Les Épandages Robert pour la fourniture et l'installation de fibre de cèdre pour un montant de 4 237,98 \$ incluant les taxes pour le module de jeu à l'École de la Vallée payable 50/50 avec l'École de la Vallée et pour la fourniture et l'installation de fibre de cèdre pour un montant de 9 535,46 \$ incluant les taxes pour la révision des surfaces de protection de tous les parcs et que la directrice du service de la Vie Communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 390-06-2015
APPEL DE PROJETS
DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2015-2016

ATTENDU L'ouverture de l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016;

ATTENDU La recommandation faite par la commission de la vie communautaire sous le numéro VC-03-06-15, lors de la séance régulière du 27 mai 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 5 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE La directrice du service de la Vie Communautaire soit autorisée à déposer pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur une demande au programme Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016.

RÉSOLUTION 391-06-2015
ACHAT D'ESTRADES TERRAIN DE SOCCER

ATTENDU La recommandation faite par la commission de la vie communautaire sous le numéro VC-11-06-15, lors de la séance régulière du 27 mai 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 5 juin 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parcs de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE La directrice de la Vie communautaire soit autorisée à procéder à l'achat de deux (2) estrades de la firme Distribution Sports Loisirs pour la somme de 4 231,08 \$ incluant les taxes et que la directrice du service de la Vie Communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 392-06-2015
ACHAT ET INSTALLATION DE CLÔTURES

ATTENDU : Qu'il y a lieu de procéder à l'installation de clôtures autour des jeux d'eau, d'un côté des terrains de tennis en terre battue et de deux poteaux pour les filets séparateurs aux terrains de tennis asphaltés;

ATTENDU : Les prix demandés par le service de la Vie Communautaire auprès de trois (3) firmes spécialisées;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 8 juin 2015;

ATTENDU : Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parcs de la Ville;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE La directrice de la Vie communautaire soit autorisée à retenir les services de la firme Inter Clôtures Clobec pour la fourniture et l'installation de clôtures autour des jeux d'eau, d'un côté des terrains de tennis en terre battue et de deux poteaux pour les filets séparateurs aux terrains de tennis asphaltés pour un montant total de 12 532,60 \$ incluant les taxes et que la directrice du service de la Vie Communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente.

RÉSOLUTION 393-06-2015
EMBAUCHE PERSONNEL D'ANIMATION ÉTÉ 2015

ATTENDU La résolution 317-05-2015 concernant l'embauche d'étudiants pour l'été 2015 auprès du Service de la vie communautaire;

ATTENDU Que suite à cette embauche il restait sept (7) postes à combler;

ATTENDU la recommandation faite par la commission de la vie communautaire sous le numéro VC-01-06-15, lors de la séance régulière du 27 mai 2015;

ATTENDU : Le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 5 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve l'embauche des étudiants suivants pour l'été 2015 auprès du Service de la vie communautaire, à savoir :

Animateurs :	Mathilde Rivard
	Odrey Jasmin
	Élodie Lévesque
	Sarah Girard
	Jade Barette
	Dominique Breault
	Jessica Girouard

RÉSOLUTION 394-06-2015
DEMANDE DE SUBVENTION
ÉGLISE SAINT-FRANCIS

ATTENDU La demande de subvention de la Fabrique de l'église St-Francis;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 9 juin 2015 :

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette à la fabrique de l'église St-Francis la somme de 300 \$ à titre de subvention pour l'année 2015.

RÉSOLUTION 395-06-2015
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE D'UNE CITOYENNE
INSCRIPTION COMPÉTITION NAGE SYNCHRO

ATTENDU La demande d'aide financière présentée par une citoyenne de Saint-Sauveur pour l'assister dans ses frais de participation dans une compétition de nage synchro;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur désire apporter son soutien et son encouragement aux jeunes athlètes participants à des compétitions;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 9 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette les frais d'inscription de l'ordre de 159 \$ à la citoyenne de Saint-Sauveur pour l'assister dans ses frais de participation dans une compétition de nage synchro.

RÉSOLUTION 396-06-2015
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES

ATTENDU La demande d'aide financière du Musée du Ski des Laurentides;

ATTENDU Que les argents pour la présente résolution proviennent du surplus accumulé de la Ville;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 9 juin 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur remette au Musée du Ski des Laurentides une subvention de l'ordre de 15 000 \$ pour assister cet organisme dans ses opérations quotidiennes.

RÉSOLUTION 397-06-2015
LOTISSEMENT : CÔTE SAINT-GABRIEL OUEST
LOTS 5 641 328 À 5 641 329

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet de lotissement des lots 5 641 328 à 5 641 329;

ATTENDU la recommandation faite par la commission d'urbanisme, lors de la séance régulière du 8 juin 2015, en lien avec les plans déposés;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 641 328 à 5 641 329, situés sur la Côte Saint-Gabriel Ouest, et d'accepter en paiement la somme de 82,40 \$ que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

RÉSOLUTION 398-06-2015
ENTENTE DE TRAVAIL
AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS
DE SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT
POUR 2015-2016

ATTENDU : L'échéance de l'entente de travail avec l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont le 31 décembre 2014;

ATTENDU : L'entente de principe intervenue entre la Ville et l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE :

- 1) Le conseil municipal entérine l'entente de principe intervenue avec l'Association des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont;
- 2) Monsieur le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Sauveur, tous les documents pertinents aux fins des présentes.

RÉSOLUTION 399-06-2015
TOPONYMIE LOT 5 165 532
CHEMIN DES FEUILLUS

ATTENDU La recommandation de la Commission d'urbanisme lors de la séance régulière du 8 juin 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE:

- 1) Le conseil municipal accepte l'appellation du chemin des Feuillus pour le lot 5 165 532;
- 2) Une demande soit transmise auprès de la Commission de toponymie pour la reconnaissance officielle de ce nom de rue.

RÉSOLUTION 400-06-2015
PAIEMENT DE FACTURE
RÉALISATION SAUVEROIS AVRIL/MAI 2015

ATTENDU La facture de la firme EROD communication pour la réalisation et l'impression du Sauverois avril/mai 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil de la directrice de l'environnement et des communications en date du 11 juin 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à payer la facture de la firme EROD communication au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes pour la réalisation et l'impression du Sauverois avril/mai 2015.

RÉSOLUTION 401-06-2015
REMISE DE RETENUE FINALE
ACHAT BALAI RAMASSEUR SUR CHARGEUR

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur, par sa résolution 158-03-2015, suite à un appel d'offres, autorisait l'acquisition d'un balai ramasseur sur chargeur de la firme Eddynet;

ATTENDU Le rapport au conseil du directeur adjoint du service des travaux publics et génie en date du 15 juin 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le trésorier soit autorisé à remettre à la firme Eddynet la somme de 4 500,00 \$ incluant les taxes suite à la recommandation de paiement pour l'acquisition d'un balai ramasseur sur chargeur.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 402-06-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire